

Ces dernières années, la FGTB Métal était là pour vous !

Votre part du gâteau.

Ces quatre dernières années, les entreprises se portaient bien sur le plan économique. En outre, le gouvernement de droite leur a octroyé de nombreux avantages fiscaux et réductions de cotisations. Il était donc logique que les travailleurs puissent avoir leur part du gâteau. C'est du moins ce que nous pensions.

Depuis 1996, notre pays applique une politique de modération salariale. En 2017-18 et en 2019-20, les salaires ne pouvaient augmenter que de maximum 1,1 %. Cette augmentation n'a toutefois pas pu être considérée comme acquise. Au niveau sectoriel, notre syndicat a dû se battre pour l'obtenir. **Pour la période 2019-20, cette marge salariale s'est traduite dans le secteur des métaux précieux par une augmentation salariale de 0,6 % complétée d'une augmentation des chèques-repas, dont la valeur a été portée à 5,80 euros.**

Vos revenus.

Nous ne nous sommes pas battus uniquement pour ces augmentations salariales. Nous avons obtenu d'autres améliorations en termes de revenus.

- Ainsi, les indemnités complémentaires payées par le FSE en cas de chômage temporaire, de maladie ou de RCC ont été revues à la hausse grâce à nous. Nous avons aussi permis une augmentation maximale de l'indemnité vélo ainsi qu'une contribution (unique) supplémentaire au fonds de pension sectoriel.

Votre qualité de travail et de vie.

Nous nous sommes également battus pour un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

- Nous avons veillé à la prolongation maximale de tous les régimes de RCC possibles (prépension) et des emplois de fin de carrière. Le régime de petit chômage a également été étendu.
- À la demande de la FGTB Métal, le secteur des métaux précieux a introduit la possibilité d'opter pour une formule de fin de carrière « douce », avec l'intervention financière du FSE.

Plus d'infos ?

- Consultez tous les accords et engagements obtenus dans votre secteur sur [notre site Internet](#).



abvmetaal.be/fr

lève-
toi
aussi | liste
3



Nous sommes (et étions) également là durant la période de coronavirus !

Crise.

Au printemps 2020, le coronavirus a frappé notre société de plein fouet. La population a été confinée et de grands pans de l'économie ont été gelés. Et ce n'est pas encore fini. La situation n'est pas simple. Afin de protéger la santé de chacun, nous devons respecter de nombreuses règles et accepter la réduction de nos libertés. En outre, nous connaissons actuellement la plus grande récession économique depuis la Seconde Guerre mondiale.

Travailler en sécurité.

Ces derniers mois, la FGTB Métal a tout fait pour protéger la santé des travailleurs. Une [circulaire](#) a été établie afin de permettre à chacun de travailler en sécurité. Il était essentiel pour nous que la distance nécessaire soit respectée et que des moyens de protection suffisants soient mis en place. Nos représentants syndicaux et secrétaires ont vérifié sur le terrain que les accords étaient respectés. Si ce n'était pas le cas, ils se sont chargés de rappeler les responsables à l'ordre.

Impact sur votre secteur.

Si le secteur des métaux précieux est un petit secteur, il a tout de même ressenti l'impact du coronavirus. Durant les mois de mars, d'avril et de mai, plusieurs travailleurs se sont retrouvés au chômage temporaire. Les entreprises qui ont continué à travailler étaient très préoccupées par la sécurité et la santé.

Protéger le pouvoir d'achat.

Le maintien du pouvoir d'achat était évidemment aussi primordial. Grâce aux syndicats, les allocations de [chômage temporaire](#) ont été portées à 70 % du salaire brut (et complétées d'un supplément de l'ONEM de 5,63 euros). Par ailleurs, notre Fonds de Sécurité d'Existence a prévu une indemnité complémentaire de 8,5 euros par jour de chômage corona (versée automatiquement sur le compte). Toute personne au chômage temporaire en raison du coronavirus a également perçu une intervention de 202,68 euros dans les factures d'eau et d'électricité. Enfin, les syndicats ont veillé à l'assimilation totale des jours de chômage temporaire pour le pécule de vacances et les jours de congé. Quarante jours de chômage corona ont également été assimilés pour la prime de fin d'année.

À l'avenir, nous continuerons de nous lever pour la santé, la sécurité et le pouvoir d'achat de nos travailleurs !

Plus d'infos ?

- Consultez tous les accords et engagements obtenus dans votre secteur sur [notre site Internet](#).



abvvmetaal.be/fr

lève-toi aussi

liste 3

